

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 24431
Numéro SIREN : 831 151 501
Nom ou dénomination : Financière HYGIE

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2019 sous le numéro de dépôt 64174

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 05-06-2019

N° DE DEPOT : 2019R064174

N° GESTION : 2018B24431

N° SIREN : 831151501

DENOMINATION : Financière HYGIE

ADRESSE : 8 rue du Sentier 75002 Paris

DATE D'ACTE : 24-05-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de président

FINANCIERE HYGIE
Société par actions simplifiée au capital de 18.331.611 euros
Siège social : 8 rue du Sentier - 75002 Paris
831 151 501 R.C.S. Paris

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 24 MAI 2019

Le 24 mai 2019, à 9 heures 30,

les membres du conseil de surveillance de la Société (le « Conseil ») se sont réunis, dans les locaux de la société Bridgepoint situés au 21, avenue Kléber, 75116 Paris.

Après émargement de la feuille de présence, il est constaté que, sur les cinq membres composant le Conseil, à savoir :

- Monsieur Guillaume Darrousez ;
- Monsieur Bertrand Demesse ;
- Monsieur Olivier Nemsguern ;
- Monsieur Aymeric Marraud des Grottes ;
- Monsieur Thomas Moussallieh ;

la totalité des membres est présente ou représentée et, qu'en conséquence, le Conseil réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre Decré et LGT European Capital LTD, représentée par Etienne Haubold, sont présents ou représentés à la réunion en qualité de censeurs.

Monsieur Guillaume Darrousez, préside la réunion (le « Président de Séance »).

Monsieur Vincent Monnot, président de la Société, assiste également à la réunion.

Le Président de Séance informe le Conseil qu'il est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- _____
- _____
- décision sur la possibilité de mettre fin aux mandats de Monsieur Vincent Monnot au sein des sociétés du Groupe ;
 - nomination de Monsieur Olivier Boccara en qualité de président de la Société, membre et président du directoire de la Société ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ; et
 - pouvoirs pour les formalités légales.

Le Président de Séance déclare alors la discussion générale ouverte. Personne ne demandant la parole, les décisions suivantes sont adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil.

HUITIEME DECISION

Décision sur la possibilité de mettre fin aux mandats de Monsieur Vincent Monnot au sein des sociétés du Groupe

Le Président de Séance indique aux membres du Conseil :

- que selon les termes de l'article 14.1.1 des statuts de la Société, son président est révocable *ad nutum*, soit à tout moment, sans préavis, sans motif ni indemnité par le Conseil statuant à la majorité simple,
- que selon les termes de l'article 14.3.1 des statuts de la Société, lorsque le président cesse d'exercer son mandat de président, pour quelque raison que ce soit, ses fonctions de membre et de président du Directoire cessent automatiquement,
- que par courriel en date de ce jour, Monsieur Vincent Monnot a été (i) informé de la possibilité de révocation de son mandat de président de la Société et de membre et président du directoire de la Société et (ii) invité, dans un souci du respect du contradictoire, à présenter ses observations, sur l'éventualité de mettre un terme à ses fonctions, au plus tard lors du présent conseil de surveillance,
- que Monsieur Vincent Monnot a fait valoir ses observations.

Les membres du Conseil en prennent acte et décident de mettre un terme aux fonctions de président de la Société et de membre et président du directoire de Monsieur Vincent Monnot, avec effet immédiat.

NEUVIEME DECISION

Nomination de Monsieur Olivier Boccara en qualité de président de la Société, membre et président du directoire de la Société ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération

En conséquence de l'adoption de la septième décision des présentes, le Président de Séance propose aux membres du Conseil de nommer en qualité de nouveau président de la Société et de membre et président du directoire de la Société conformément aux articles 14.1.1 et 14.3.1 des statuts de la Société en remplacement de Monsieur Vincent Monnot, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

Monsieur Olivier Boccara,
né le 8 février 1971 à Paris,
de nationalité française,
demeurant 89, rue Boileau, 75016 Paris.

Les membres du Conseil décident que Monsieur Olivier Boccara, en sa qualité de président de la Société, aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société mais qu'il devra toutefois se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes au groupe.

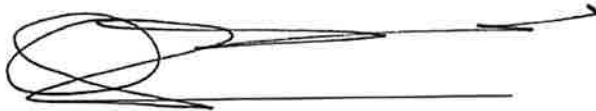
Monsieur Olivier Boccara, préalablement pressenti, a déclaré accepter les fonctions de président de la Société et de membre et président du directoire et n'être sujet à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités légales

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

* * *



Pour extrait certifié conforme

Monsieur Guillaume Darrousez
Président de Séance



Pour extrait certifié conforme

Monsieur Olivier Boccara
Membre du Conseil de Surveillance